

2 | LES CITÉS PAVILLONNAIRES (1867 - 1939)

La cité pavillonnaire est une forme de composition urbaine qui s'éloigne peu à peu de la rigueur des corons. Elle se compose de groupes de 2 à 4 logements, rassemblés dans une même bâtisse. Détachées les unes des autres, entourées de jardins, ces unités de logements créent un paysage urbain plus aéré, annonciateur des premières cités-jardin. Leur pignon donne fréquemment sur la rue et elles peuvent être construites en recul par rapport au trottoir.



Un nouveau mode d'implantation

Dans les premières cités pavillonnaires, les groupes de maisons sont alignés et disposés à **intervalle régulier**. La régularité de cette morphologie urbaine s'inspire de celle des corons. Cependant, les pignons ne sont plus aveugles, ils commencent à s'ouvrir, acquérant un véritable statut de façade. L'architecture de ces cités reste rationaliste comme

celle des corons, mais **le logement gagne en confort**. La surface habitable du logement atteint **70 m² en moyenne**, s'adaptant à la taille des familles. Les dépendances sont construites en série et **les jardins sont plus grands**.

Progressivement et en lien avec la montée en puissance des compagnies, le vocabulaire architectural s'enrichit de modénatures de briques variées. Les façades, autrefois monotones, **s'affinent et se diversifient**. Les ingénieurs « éclairés » travaillent les modénatures, introduisent des rythmes, des répétitions, des alternances et commencent à utiliser la couleur comme élément de décor et de différenciation.

De grandes cités horizontales

La cité se structure : l'implantation régulière des maisons, les effets de répétitions, la **création de grandes perspectives** sont emblématiques de cette période de montée en puissance des compagnies. La cité ouvrière prend de plus en plus d'ampleur dans le paysage. **Plus grande et plus aérée que les corons**, elle compte fréquemment jusqu'à 400 maisons. La taille et l'architecture des logements deviennent un outil de mesure de la puissance d'une compagnie.

En pleine phase d'expansion de l'activité minière, dans une période où le travail ne manque pas, le logement est utilisé par les compagnies comme un **moyen d'attirer et d'enraciner sa main d'œuvre**. La maison doit satisfaire les attentes du mineur alors que l'espace urbain et l'organisation



- ❶ Cité de la Chapelle à OIGNIES
- ❷ Cité Hardy ancienne à FRESNES-SUR-ESCAUT
- ❸ Cité Jeanne d'Arc à BARLIN





spatiale de la cité sont conçus comme des outils de contrôle.

La cité est **séparée de la ville**, en lien direct avec l'espace de production. Cette localisation est un élément qui contribue fortement à l'apparition d'une **communauté spécifique** et dépendante de la mine. Cette culture particulière d'habiter est encore sensible aujourd'hui chez les « **ayants-droit** » ¹

qui représentent près de 50% des habitants des cités.

Parallèlement, les pratiques culturelles dans la cité évoluent.

Le loisir apparaît, associé aux activités encadrées par la compagnie.

Les hiérarchies au travail sont respectées dans l'affectation des logements selon leur niveau de confort et leur localisation par rapport à la fosse. Les maisons construites par la compagnie sont louées à bas prix et leur entretien, à la charge des habitants, est régulièrement surveillé.

Des « morceaux » de ville

De manière générale, la **cité pavillonnaire est monofonctionnelle**, focalisée sur le logement, avec une insuffisance d'équipements collectifs. Toutefois, **quelques expérimentations font exception**. En effet, certaines compagnies tentent d'introduire des éléments d'une structure urbaine classique (places, voies hiérarchisées, alignements d'arbres ...) et des équipements collectifs. L'exemple le plus remarqué est celui des **Compagnies de Lens et de Béthune** (secteur de Grenay) qui construisent dès 1890 des églises, des écoles et des bâtiments destinés aux œuvres sociales (dispensaire, école ménagère, salle des fêtes ...).

Les ravages de la Grande Guerre

La quasi totalité des cités de l'agglomération lensoise et de l'ouest du Douaisis est **rasée** pendant la Première Guerre Mondiale. De 1918 à 1928, un grand nombre sont **reconstruites à l'identique**, parfois agrandies notamment dans les concessions des Compagnies de Lens et de Béthune.



- ④ Cité 4 à LENS et ELEU DIT LEUWETTE
- ⑤ Cité n°33bis des Musiciens à BRUAY-LA-BUISSIÈRE et DIVION
- ⑥ Cité des Soeurs à BARLIN
- ⑦ Cité Marsilly à ESCAUDAIN
- ⑧ Cité n°33 des Musiciens à BRUAY-LA-BUISSIÈRE
- ⑨ Plan d'une cité pavillonnaire : la Cité des Brebis à MAZINGARBE et BULLY-LES-MINES

1 Statut spécifique du mineur et de sa femme après la nationalisation des compagnies minières (voir CITES MODERNES « un nouveau statut pour les mineurs » page 48). On nomme ainsi les anciens mineurs ou femmes d'anciens mineurs qui vivent encore aujourd'hui dans les cités minières.

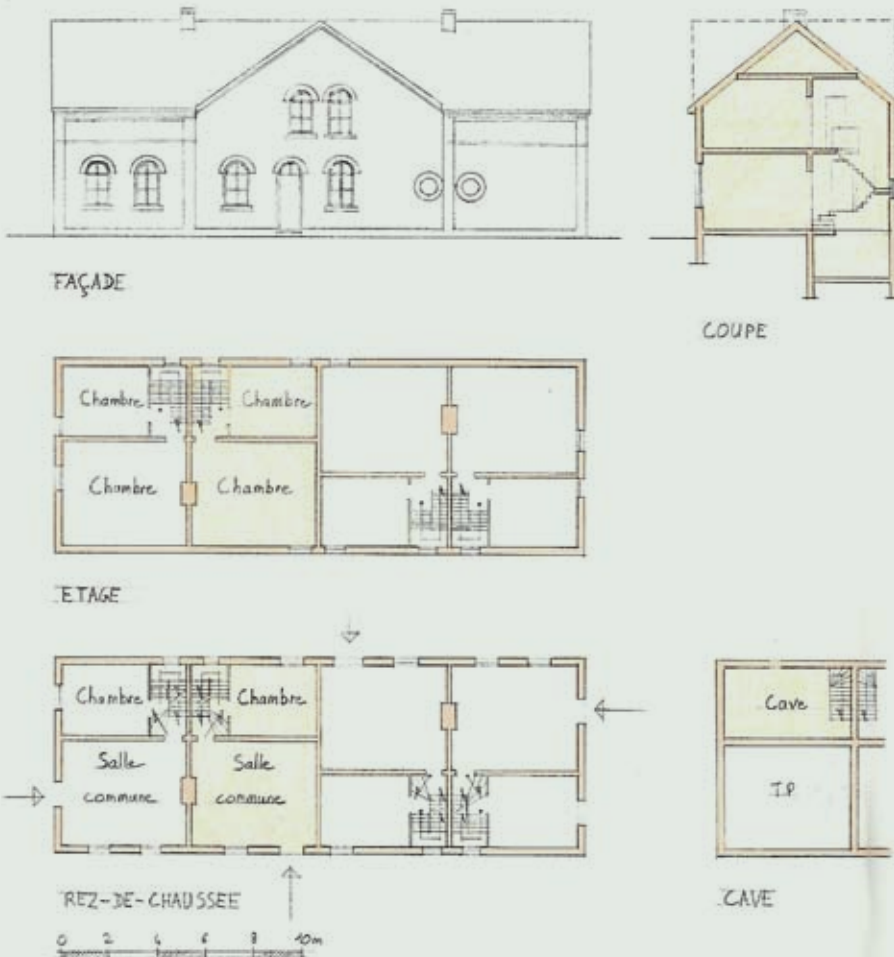
LA CITÉ SOULT ANCIENNE FRESNES-SUR-ESCAUT (1873)



La Cité Sould Ancienne est une cité pavillonnaire. L'implantation du bâti respecte l'**orthogonalité et une stricte répétitivité**. La cité est composée de logements groupés par quatre. Les habitations sont alignées, chaque entrée correspond à l'un des quatre murs pignons, ce qui constitue une originalité puisqu'en général, les groupes de 4 logements sont constitués de maisons d'angle, disposées en carré.

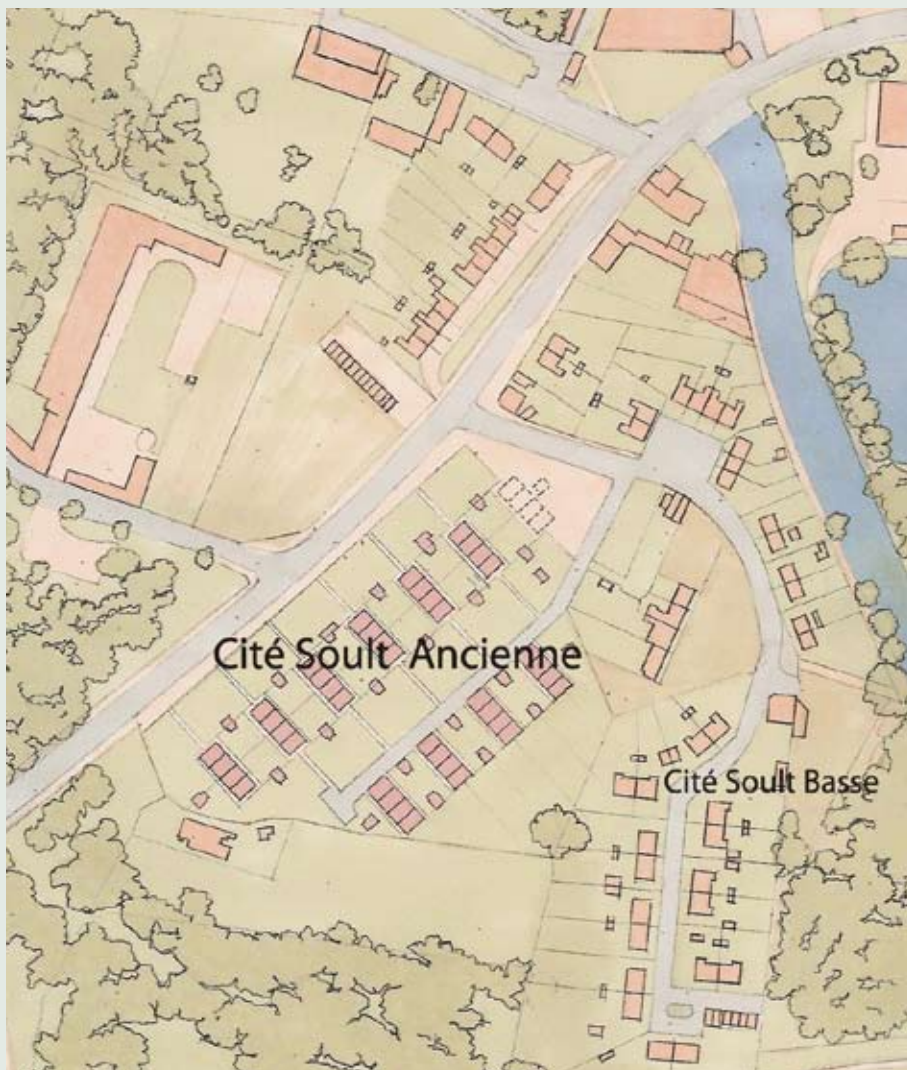
L'architecture du logement utilise un **langage rationaliste** dont le seul motif est celui des matériaux de construction : la brique pour les murs et l'ardoise pour les toitures. Le plan du logement est proche de celui des premiers corons, c'est-à-dire une salle commune au rez-de-chaussée ouvrant directement sur l'extérieur et 3 chambres, dont 2 mansardées.

A proximité de la Cité Sould Ancienne, se trouvent d'autres cités minières construites après 1945, un **centre de soins de la Sécurité Sociale Minière** d'une architecture remarquable, non loin du centre-ville, avec la place de la mairie et le parc Joliot-Curie.



La Cité Sould Ancienne bénéficie d'un environnement d'une **qualité environnementale exceptionnelle** puisque les anciennes friches industrielles avoisinantes ont fait l'objet d'opérations de **requalification**. Des espaces tels que le **Site Sabatier, la Mare à Goriaux, le Lavoir Rousseau, l'Étang d'Amaury, la base de loisirs de Chabaud-Latour et l'ancienne Fosse Ledoux** sont un atout considérable à la fois pour la qualité de vie de la cité, pour le Bassin minier et pour la région toute entière.

Surface cité : 1,9 h
 Nombre de logements : 40
 Propriétaire :
 PARTENORD HABITAT
Logement courant :
 Surface habitable :
 66,4 m² (+cave)
 Nbre de pièces : salle commune +
 3 chambres
 Terrain : 20 m x 24 m
 (grands jardins)



Ces **grands espaces verts** et diversifiés complètent la palette riche qu'offre le **Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut** dans les domaines de la protection de la nature et des loisirs.

Dans un environnement beaucoup plus proche, la cité profite du contact avec le parc paysager Joliot-Curie et de la proximité immédiate de l'Escaut.

La cité en 2006

D'abord vouée à la démolition, cette cité a été sauvée grâce à une volonté politique municipale affirmée et à l'implication de partenaires conscients de son fort potentiel urbain, architectural, paysager et patrimonial (Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord...). Propriété de Parténord Habitat, la cité a fait l'objet de prescriptions architecturales rigoureuses pour permettre une restauration de qualité. Elle est aujourd'hui au cœur d'un projet de renouveau urbain ambitieux basé sur la valorisation du patrimoine bâti comme atout du renouvellement urbain.



MODÈLES DE LOGEMENTS DE CITÉS PAVILLONNAIRES



CITÉ 5BIS ET 30 À BRUAY-LA-BUISSIÈRE ET DIVION
Compagnie des Mines de Bruay



CITÉ DE LA FERRONNIÈRE À DOUAI-FRAIS MARAIS
Compagnie des Mines d'Aniche



CITÉ DE LA FOSSE 10 À BILLY-MONTIGNY ET ROUVROY
Compagnie des Mines de Courrières



CITÉ DU MOULIN À FOUQUIÈRES-LES-LENS
Compagnie des Mines de Courrières



CITÉ DU PUIITS N°2 À QUIÉVRECHAIN
Compagnie des Mines de Crespin



CITÉ ST-ROCH À THIVENCELLE
Compagnie des Mines de Thivencelle